

PEUT-ON PARLER D'UN ESPACE LITTÉRAIRE KABYLE ?

par
Daniela Merolla*

Un problème d'ordre général se présente à celui qui étudie la littérature orale et écrite, bien exprimé par la question¹ : « Qu'est-ce qui distingue un corpus littéraire déterminé ? »

Si l'on entend par "littérature" non seulement un système isolé, mais un poly-système² dans lequel les traditions et les productions littéraires s'entrecroisent et s'influencent réciproquement, quel que soit le critère choisi (thématique, linguistique, national...³), une multiplicité d'appartenances se dessine, plutôt que des "inclusions" ou "exclusions" rigides. Il nous semble particulièrement approprié de reconnaître une multiplicité d'appartenances pour toutes les productions littéraires – orales et écrites – qui ont vu le jour dans des conditions sociales et culturelles multilingues et/ou multi-ethniques.

Un aspect important de la question est que la dénomination et l'appartenance littéraire ne sont pas exclusivement des problèmes théoriques : elles font aussi partie d'un discours sociopolitique. Regardons par exemple la question posée par Marx-Scouras (1992) : « Pourquoi est-ce que des écrivains "étrangers" comme Beckett, Green, Yourcenar, Ionesco et Adamov sont considérés comme écrivains français tandis que Chraïbi, qui vit en France depuis plus de 40 ans et qui a même adopté la nationalité française, n'est qu'un écrivain francophone ? »

L'appartenance littéraire se révèle un problème délicat qui touche à la sensibilité des auteurs⁴, du public, des critiques, et de l'ensemble du contexte social.

* Je voudrais ici exprimer mes plus vifs remerciements à S. Chaker et à D. Arous pour leurs précieux commentaires.

1. Voir Zimra 1992 : 225.

2. Voir Broek 1990 : 9-34 (pour la littérature caraïbe), en particulier p. 12-13 ; Evan-Zohar 1979 ; Schipper 1989 : 48-63.

3. En ce qui concerne les difficultés de circonscrire un corpus exclusivement basé sur des critères linguistiques ou nationaux, un exemple est déjà donné dans Welles et Warren (1956 : 41), qui se demandent s'il serait nécessaire afin de distinguer la littérature irlandaise de l'américaine de prendre en considération la nationalité des écrivains, ou bien, dans le cas des productions littéraires antérieures à l'indépendance nationale, comme pour les Etats-Unis et l'Angleterre, de se baser sur les "sentiments" de l'écrivain et/ou la réception de la part du public, etc.

4. Nous prenons le terme "auteur" dans son acception la plus large, c'est-à-dire celui/celle qui dit/narre/chanter/déclame ("performs") ou écrit une certaine "pièce", au delà du fait qu'en général le nom de l'auteur de la production orale n'est pas toujours connu et qu'il s'agit souvent des "versions" d'un patrimoine commun. Pour les références bibliographiques, cf. Finnegan 1992 : 117-122.

Le cas particulier considéré ici concerne les “productions littéraires kabyles” vu que, dans les études de différentes disciplines, les productions orales⁵ en kabyle font partie intégrante de la littérature (pan-)berbère, ou bien respectivement de la littérature orale/populaire algérienne, ou maghrébine ou méditerranéenne ; les productions écrites en kabyle sont encore peu connues et l'appartenance des romans écrits en kabyle à la littérature algérienne est posée d'une manière interrogative⁶ ; les productions en français dans lesquelles on retrouve des références explicites à la Kabylie (comme telles accusées de “localisme”) sont ensuite comprises dans la littérature “francophone”.

La question « *peut-on parler d'une espace littéraire kabyle ?* » a été formulée dans le cadre des réflexions indiquées ci-dessus, et nous essaierons de répondre en reconsidérant le cadre des dénominations et critères utilisés dans les études de littérature, de linguistique et d'anthropologie⁷.

DÉNOMINATION DANS LES ÉTUDES : LES CRITÈRES ET LES “APPARTENANCES”

Les productions orales kabyles

Les dénominations trouvées dans les études désignent :

a. Des genres littéraires en berbéro-kabyle, dont la dénomination est traduite en genres littéraires “européens” comme “poésie”, “légendes”, “proverbes”, etc. Parfois la dénomination est donnée aussi en kabyle (*timucuha*, *tiqsidin*, *isefra...*)⁸.

5. Pour l'emploi des termes “littérature orale” et “littérature écrite”, voir Finnegan 1973, 1992 : 712.

6. Voir Déjeux 1992 : 8. Ici voir la section “Les productions écrites” et note 27.

7. Sans prétendre donner un panorama exhaustif des études en question, les œuvres consultées indiquent pourtant clairement les dénominations principales qui ont été employées.

8. Il y a toujours des difficultés à propos de la traduction des dénominations d'une langue à l'autre, voir Finnegan 1992 : 135-157 ; Mammeri 1975 : 214 ; Seydou 1982. Quelques exemples des dénominations utilisées : “conte kabyle”, “récit kabyle”, “poésies de Kabylie”, “poésie kabyle” in Basset 1920 : 148, 261, 266, 396 ; “Recueil de poésies kabyles”, Boulifa 1904 ; “poésie kabyle ancienne” in Chaker 1980 : 480 ; “Contes kabyles inédits”, Dallet 1963 ; “Volksmärchen der Kabylen”, Frobenius 1922 ; “poèmes kabyles” in Galand-Pernet 1975 : 261 ; “Poésies populaires de la Kabylie du Djurdjura”, Hanoteau 1867 ; “manifestations culturelles kabyles (poésie/chanson/théâtre)” in Khellil 1984 : 148-149 ; “Le conte kabyle”, Lacoste-Dujardin 1970 ; “Chansons kabyles”, Luciani 1899 ; “conte kabyle”, “poésie populaire kabyle” in Mammeri 1975 : 215, 217 ; “folktale of the Kabyle region” in Mikhail 1979 : 118 ; “Légendes et contes merveilleux de la Grande Kabylie”, Mouliéras 1893 ; “Chants religieux du Djurdjura”, Nacib 1988 ; “Poèmes et chants de Kabylie”, Ouary 1974 ; “Locutions et proverbes kabyles”, Ould-Braham 1989 ; “Recueil de contes populaires de la Kabylie du Djurdjura”, Rivière 1882 ; “Contes berbères de Kabylie”, Savignac 1978 ; “Prédictions en vers/poème/poésie divinatoire” in Virolle-Souibes 1984 : 140, 149, 157 ; “les contes et les récits” (mythiques/profanes), “Contes légendaires ou initiatiques”, “Contes, légendes, récits exemplaires” in Virolle-Souibes et Titouh-Yacine 1982 : 205, 214, 190, 221 ; “Le Roman de Chacal”, Zellal 1964. Genres en kabyle : *adekker* in Laoust-Chantréaux : 101-134-113 ; *Isefra*, Mammeri 1969 et Ouary 1951 ; *izlan* en *tiqsidin* in Yacine Titouh 1988 : 16 ; *Machaho!*, Mammeri 1980 ; *acekker* in Lacoste-Dujardin 1981 :

b. Un corpus comprenant les divers genres littéraires en berbéro-kabyle qui est dénommé : littérature orale kabyle, ou bien folklore littéraire kabyle, ou bien folklore kabyle⁹.

c. L'inclusion des genres littéraires kabyles dans la "littérature (orale) berbère" qui comprend les productions orales de toute la population berbérophone nord-africaine, nigérienne, malienne¹⁰.

d. L'inclusion des genres littéraires oraux kabyles dans les ensembles d'appartenance comme "la littérature orale algérienne" ; "la littérature orale populaire maghrébine" ; la "littérature méditerranéenne"¹¹.

C'est principalement le critère linguistique (l'usage du berbéro-kabyle) qui détermine l'appartenance littéraire, ou bien qui définit les différents genres oraux comme "kabyles".

Et c'est le critère linguistique qui circonscrit un ensemble général d'appartenance : "la littérature berbère" (correspondant au niveau de la langue), dont la "littérature kabyle" est un sous-ensemble (correspondant au niveau du dialecte ou d'une variation locale).

Il faut bien noter la différence entre l'emploi du singulier "littérature berbère" et du pluriel "littératures berbères".

Ceci est relié à une analyse sociolinguistique différente : d'après l'optique choisie, on peut parler d'une langue berbère et d'une littérature berbère au singulier, malgré les différenciations régionales et locales, ou bien ces différenciations sont considérées déterminantes, et on parle dans ce cas-là d'une pluralité de langues et de littératures berbères¹².

L'autre critère utilisé afin d'établir des ensembles d'appartenances successifs pourrait être appelé "géopolitique". Ce critère est appliqué à plusieurs niveaux, décrivant un corpus "national" (la littérature algérienne) et deux corpus au niveau "régional"¹³ (les "littératures maghrébines" et les "littératures méditerranéennes"¹⁴).

125 ; *tamacahuɣ* Virolle-Souibes et Titouh-Yacine 1982 : 206 ; *tamacahuɣ, taqsiɣ* in Dallet 1963 : 3, 91 ; *Tiqdimin*, M. A. 1977 : 91 ; *Timsal*, Allouï 1990.

9. Par exemple : "littérature orale kabyle" in Lacoste-Dujardin 1970 : 40, 1973 : 326, 1979 : 86 ; "the oral literature of the Kabyle" in Mikhail 1979 : 118 ; "Kabyle folklore" in Sivan 1975 : 226 ; "littérature orale kabyle/folklore littéraire de la Kabylie" in Savignac 1978 : 3, 6, 7.

10. Par exemple : Basset 1920 ; Galand 1979 ; Galand-Pernet 1984 : 489 ; Lacoste-Dujardin 1970 : 3 ; Mammeri 1975 : 214.

11. Voir respectivement Lacoste-Dujardin 1982 : 84, et Colonna 1976 : 24-25 ; Lacoste-Dujardin 1973b : 249 ; Lacoste-Dujardin 1980 : 67 ; Lacoste-Dujardin 1973a : 326.

12. Pour la discussion sur l'emploi du singulier ou pluriel dans la littérature, voir Galand-Pernet P. 1984, Le thème de l'errance dans les littératures berbères, *Littératures du Maghreb*, Paris, vol. 4-5 (269-300) : 269-79, qui a choisi l'emploi du pluriel ; Mammeri M. 1975 : 214, qui a choisi l'emploi du singulier. Pour la discussion en linguistique, voir Chaker 1984 : 60, 1989 : 129-136, Lanfry 1986 : 55-56.

13. On peut y ajouter un niveau "continental" (la littérature africaine), bien qu'on trouve dans les études déjà une coupure précise entre "Maghreb" et "Afrique subsaharienne" ; voir par exemple la bibliographie dans Finnegan 1976 ; Görög 1981 ; Okpewho 1983.

14. Le concept d'espace socio-culturel méditerranéen unitaire est mis en discussion, pour la littérature, par Kateb Yacine qui le voit comme « lieu de mélanges et de conciliations », cit. in Arnaud 1986 : 46.

Ces appartenances sont précisées par l'adjectif "orale" ou "populaire" (ce dernier dénonce l'opposition à une production écrite et savante¹⁵, et cela implique une différenciation entre les productions en berbère et arabe oral dialectal et celles en arabe écrit/de la tradition coranique).

Les productions écrites

Le nombre restreint des références à la production actuelle écrite en kabyle¹⁶ doit probablement être mis en relation aussi bien avec le nombre limité des auteurs qui écrivent en kabyle qu'avec la notion consolidée du caractère oral des productions littéraires en berbère¹⁷. Là où les productions écrites en kabyle sont considérées, les dénominations respectives désignent :

a) un "passage à l'écrit" de certains genres oraux kabyles¹⁸ ;

b) des genres littéraires écrits en kabyle¹⁹ ;

c) un corpus littéraire général (comme "la néo-littérature kabyle" dans Abrous 1989 : 34, avec une référence spécifique à la production romanesque) ;

d) une appartenance "nationale" (algérienne) des genres "poèmes et chants nationalistes"²⁰ (ces productions étaient d'abord d'origine écrite, mais ensuite elles ont été transmises oralement, cf. Djafri 1987 : 114, et Benbrahim 1985 : 125) ;

e) une appartenance "nationale" (algérienne) des romans en kabyle ; cette appartenance est toutefois posée d'une façon interrogative (Déjeux 1992 : 8 ; 1993 : 17) ;

f) l'inclusion des différents genres littéraires dans la "littérature écrite berbère" (Chaker 1989 : 64 ; Djafri 1987 : 115 ; Lanfry 1986 : 56).

La terminologie de "passage à l'écrit" fait apparaître la continuité et une certaine croissance du nombre de ces productions écrites en kabyle depuis le début du siècle²¹.

15. Cf. Cirese 1982 : 15-23 ; Finnegan 1992 : 15-16.

16. En 1987 Djafri (1987 : 115) écrit que cette littérature écrite était complètement ignorée dans les études.

17. Cf. A. Basset 1952 : 46 ; H. Basset 1920 : 21 ; Bousquet 1957 : 67 ; *Encyclopédie Universalis* 1984 : 487, 489-491. Aussi récemment, dans *L'État du Maghreb* (Lacoste C. et Y. 1991), seule la production littéraire orale berbère est considérée (y comprise celle en kabyle). Pour une analyse critique des études sur la littérature écrite berbère antique, voir Galand-Pernet 1973 : 379.

18. Par exemple : "textes, contes et légendes bien transcrits dans sa langue kabyle" dans Lanfry 1986, p. 54 ; "passage à l'écrit", dans Chaker 1980 : 478 et dans Abrous 1991 : 1 ; "conte traditionnel devenu pièce littéraire" dans Galand-Pernet 1973 : 318-319 ; "le texte... est donc, à partir de la littérature orale kabyle, une adaptation élaborée par écrit..." dans Lacoste-Dujardin 1979 : 86.

19. Voir : "roman", dans Abrous 1989 ; "véritable nouvelle" dans Galand-Pernet 1973 : 319 ; "poésie kabyle" dans Redjala 1979 (titre) ; "nouvelle poésie écrite" dans Djafri 1987 : 115 ; "prose et poésie" dans Lanfry 1986 : 54. En outre, cf. la traduction des *Cahiers de Bélaïd* (dirigé par Dallet et Degezelle 1964) avec le sous-titre : "contes et nouvelles".

20. Voir "poèmes et chants nationalistes algériens de langue kabyle" dans Djafri 1987 : 114 ; "Chants nationalistes algériens d'expression kabyle", Benbrahim et Mecheri-Saada 1984-86 : 297.

21. Bibliographie des œuvres littéraires et non littéraires en kabyle, voir Chaker 1992.

Les poèmes et chants nationalistes écrits en kabyle sont aussi définis par Benbrahim (1985 : 218) comme poèmes “nationalistes kabyles”, voir le titre « Le mouvement national dans la poésie kabyle »²².

Sur l'appartenance des romans en kabyle à la littérature algérienne, Déjeux (1992 : 8) se demandait : « At least three Kabyle novels have been written in Berber. Are these novels part of a national literature²³? » Dans Déjeux (1993 : 17) cette question est posée autrement : « Quant aux quatre romans écrits en berbère (kabyle) qui dirait qu'ils ne sont pas algériens²⁴ ? » On peut se demander si la question posée dans Déjeux (1992 : 8), est une traduction libre de la version en français publiée par la suite dans Déjeux (1993 : 17). Toutefois, la forme interrogative utilisée dans les deux textes nous indique que l'utilisation de la langue kabyle écrite peut bien soulever des problèmes sur l'appartenance “nationale” des œuvres.

Dans l'ensemble, c'est aussi le critère linguistique qui détermine l'appartenance des genres différents écrits en kabyle au corpus de la “littérature kabyle” et au corpus plus ample de la “littérature berbère”. L'appartenance “nationale” (basée sur le critère géopolitique) des productions écrites en kabyle est limitée aux genres poétiques “nationalistes” et elle n'est pas affirmée d'une façon stable pour les romans.

Les productions littéraires et les médias

Outre les productions orales et écrites en kabyle, nous voudrions aussi prendre en considération les productions “enregistrées”²⁵.

Les dénominations dans les études indiquent :

a) un genre spécifique : “la néo-chanson kabyle”, “la chanson moderne”, ou “la nouvelle chanson”²⁶ en langue berbéro-kabyle.

b) une appartenance “nationale” (algérienne) des productions en langue kabyle est donnée dans Froment 1986 (“Cherif Kheddami. Une grande figure de la chanson algérienne”), tandis qu'elle n'est pas posée explicitement dans d'autres études²⁷.

22. Sur nationalisme/nationalité en littérature, cf. Basfao 1985 : 379-384 ; Déjeux 1992 : 8 ; Eliman 1990 : 103-120 ; Roumani 1986, Saadi 1984.

23. « Est-ce que ces romans font partie d'une littérature nationale ? »

24. Voir aussi Déjeux (1993 : 7) : « De même existe-t-il de nos jours en Algérie une littérature [écrite] en langue berbère (quatre romans ont été écrits en berbère de Kabylie...) »

25. Par l'épithète “enregistrées” nous nous référons à ces productions dans lesquelles les auteurs (voir note 4) utilisent *en première personne* la technologie d'enregistrement phonique ou du magnétoscope, s'insérant dans un milieu industriel des “mass-média”. Nous ne nous référons pas à ce qui est enregistré par autrui comme objet d'études ou de documentation, etc. Nous savons pourtant que l'emploi d'un moyen d'enregistrement et la présence de celui qui enregistre influencent la composition “orale”.

26. Cf. “néo-chanson kabyle”/“chanson moderne” dans Chaker 1985 : 221 ; “nouvelle chanson berbère” dans Lanfry 1986 : 56 ; voir aussi Chaker 1980 : 497.

27. Abrous 1990 ; Ferhat 1983 ; Joffe 1981 ; Sadi 1986 ; Zoulef et Demouny 1981.

Le critère linguistique (l'emploi du berbéro-kabyle) place ces chansons dans le domaine des productions en kabyle, tandis que l'emploi des adjectifs comme "néo-/moderne-/nouvelle" indique une modification par rapport à un genre déjà existant : dans Zoulef et Dernouny 1981 : 1031-34, ce genre est considéré par exemple comme un développement soit de la poésie, soit des chants de production orale, voir aussi Froment 1986 : 78-85.

Le critère géopolitique désigne dans Froment 1986 l'appartenance nationale et régionale de la production en langue kabyle d'un certain auteur (Che-rif Kheddam).

Le critère linguistique et la littérature (en) kabyle

Dans les études, un "corpus littéraire kabyle" est identifié sur la base du critère linguistique : cet ensemble comprend les productions littéraires dites, chantées, récitées ("performed"), écrites ou "enregistrées" en berbéro-kabyle. Ici la dénomination "littérature kabyle" correspond à "littérature en kabyle". Ce corpus est à son tour compris dans le tout de la "littérature berbère" toujours basée sur le critère linguistique.

Le corpus des productions orales kabyles est ensuite inclus – sur la base du critère géopolitique – dans l'ensemble (des productions orales) de la littérature algérienne, de la littérature maghrébine, ou de la littérature méditerranéenne.

L'appartenance des genres écrits et enregistrés kabyles à un corpus algérien/maghrébin sur la base du critère géopolitique ne semble pas être bien affirmée. Au niveau "national" elle s'est en fait limitée à un genre spécifique de poésie écrite et à la production enregistrée d'un seul chanteur de langue kabyle ; et en même temps elle n'est pas encore stabilisée pour les romans.

Problèmes

L'emploi du critère linguistique pour déterminer l'appartenance littéraire pose des problèmes dans le cas de "la chanson kabyle" produite dans le circuit industriel. Bien que ces chansons soient en fait chantées en kabyle, le "produit total" présente souvent des textes bilingues kabylo-français sur la pochette. Ce bilinguisme est bien lié à l'édition en France, mais il ne faut pas oublier que l'« une des préoccupations que le chant kabyle se donne est la portée pédagogique... L'écriture semble ici être le meilleur moyen pour conserver et propager une langue orale menacée » (Zoulef et Dernouny, 1981 : 1032). Ces chansons s'adressent à un public qui est aussi composé d'émigrants et leurs enfants, et les textes bilingues permettent de rejoindre ceux qui ne maîtrisent pas (ou pas parfaitement) leur langue maternelle écrite ou chantée. D'ailleurs, en ce qui concerne le berbéro-kabyle employé dans les chansons, il apparaît que quelques chansonniers (comme Azenzar, Djurdjura, Idir) composent leurs chansons soit en kabyle soit en français (Zoulef et Dernouny, 1981 : 1031 ;

cf. Djurdjura 1990 : 87, 129), tandis que l'influence du plurilinguisme a été signalée par Nacib (1982 : 123) dans les chansons de Si Cherif Akab. L'emploi du critère (mono)linguistique ne reconnaît donc qu'un seul aspect, si prédominant soit-il.

D'un autre point de vue, l'interaction entre kabyle et français est encore plus évidente pour les romans écrits en kabyle. Dans ces romans ainsi que dans les textes journalistiques en kabyle, on retrouve une empreinte très nette du français, qui reflète une formation scolaire et/ou universitaire des bilingues en français : « les traces linguistiques, notamment syntaxiques, en sont patentes : tournures de phrases parallèles à celles du français, expressions idiomatiques directement traduites (etc.) » (Chaker, 1992 : 96).

Les appartenances littéraires qui s'effectuent à partir d'un critère (mono)linguistique ne rendent pas compte du plurilinguisme actuel dans le "contexte kabyle"²⁸ et de l'influence qu'un tel contexte (en Kabylie de même que dans les pays d'immigration) exerce sur la composition littéraire²⁹ : les auteurs et le public comprennent souvent deux ou trois langues, tandis que l'alphabétisation s'est faite en français et en arabe et très peu en kabyle.

LA CRÉATION LITTÉRAIRE ET LE PLURILINGUISME

Au delà du critère (mono)linguistique

L'emploi du critère (mono)linguistique dans la définition des productions littéraires kabyles a été mis en question par les dénominations données respectivement par Arnaud (1986), Fares (1987) et Chaker (1989).

Jacqueline Arnaud a soulevé la question en 1986 en écrivant que « la distinction des auteurs maghrébins en Kabyles ou plutôt berbérophones et arabophones, paraît ici nécessaire si l'on s'intéresse au substrat linguistique affleurant sous la langue française [...] et les perspectives envisagées ». Arnaud a mis en évidence l'utilisation de mots, expressions ou proverbes kabyles dans les œuvres de J. et T. Amrouche, M. Mammeri, M. Feraoun et M. Ouary.

Farès distingue un ensemble d'œuvres caractérisées par la "berbérité" même si elles sont écrites en français. Ecrivant sur « la berbérité dans la littérature maghrébine de langue française », Farès (1987 : 96, note 1) soulève le problème en termes suivants : il s'agit de « savoir en quoi il y a une question persistante du berbère dans la langue française utilisée ou écrite par des

28. Bien que le parlement algérien ait promulgué en janvier 1990 une loi qui interdit l'emploi du berbère et du français pour des activités publiques, en Kabylie les enseignes des magasins, les publicités, les poteaux indicateurs sont écrits en français ou en *tifinagh* (l'écriture berbéro-touarègue) : cela semble être une indication que l'utilisation du français et du berbère exprime actuellement une résistance à l'arabisation.

29. Cf. Abrous 1989 : 89-96 ; Mackey 1976 : 19-50 ; Ben Cheikh 1976 : 127-138.

Maghrébins³⁰ ». Les exemples donnés sont ceux de J. Amrouche dans *Les chants berbères de Kabylie* dans lesquels les chants sont proposés en français, et des auteurs Feraoun et Farès lui-même (Farès, 1987 : 94)³¹.

Un groupe d'œuvres en français sont ainsi définies par leur "berbéricité", à cause d'un critère "linguistique" ne concernant pas la langue utilisée directement (le français), mais se référant à la langue littéraire (le berbéro-kabyle) qui cherche un moyen d'expression dans une "autre" langue (le français dans ce cas-ci), utilisée pour la communication écrite par des auteurs dont la langue maternelle est le berbère.

Deux d'entre les auteurs cités par Farès, J. Amrouche et M. Feraoun, sont également choisis comme exemple par Chaker (1989 : 23) qui utilise la dénomination "écrivains kabyles de langue française" pour Jean et Taos Amrouche, M. Feraoun, M. Mammeri³². Selon Chaker (1989 : 23), il faut prendre en considération l'enracinement dans la Kabylie des œuvres littéraires en français des ces auteurs, la réception de ces œuvres de la part du public, et la "promotion" de la langue et des productions culturelles kabyles effectuées par ces auteurs avec le recueil, la traduction et la publication de poèmes et de chants kabyles de production orale.

En récapitulant, nous pouvons dire que quelques auteurs de langue française sont désignés comme "kabyles" du fait de :

- a) leur langue maternelle affleurant dans leur écriture en langue française³³ ;
- b) une thématique caractéristique pour les œuvres littéraires (l'enracinement local³⁴) ;
- c) la réception de la part du public des auteurs et des œuvres ;
- d) l'ensemble de leur œuvre : productions littéraires, essais, traductions.

Les indications données par Arnaud, Chaker et Farès suggèrent que l'on considère une production littéraire berbéro-kabyle au delà de l'ensemble constitué des productions littéraires (orales, écrites, enregistrées) en kabyle, c'est-à-dire au delà de l'ensemble constitué sur la base d'un critère (mono)linguistique.

30. Farès affirme aussi que « la ré-écriture du berbère... ne doit pas occulter les autres lignes de mutation linguistiques et culturelles... sous peine de lier l'émergence du poétique au simple effet de présence et d'existence de la langue ».

31. Farès cite aussi Kateb Yacine, fervent défenseur de la langue berbère, mais qui était arabophone (arabe dialectal et classique).

32. Chaker 1989 : 23 : « Leur œuvre littéraire elle-même est aussi très marquée par la référence kabyle, l'enracinement dans une région. Indépendamment de leur production proprement berbéricisante, tous ont été de ce fait perçus comme des écrivains kabyles de langue française. »

33. Farès 1987 : 94 : « ce que j'écris est là pour témoigner, dans le lieu des langues, de cette présence multipliée des phonèmes élus et méconnus de la langue berbère ».

34. Chaker utilise l'expression "l'enracinement régional" ; afin d'éviter chaque confusion, car nous utilisons "régional" pour indiquer l'espace géographique nord-africain, nous avons employé l'expression "enracinement local".

Quelques exemples des genres narratifs écrits

C'est d'abord dans le contexte de la domination coloniale puis dans les premières années de l'Indépendance que la nécessité d'une reconstruction de l'identité culturelle, nationale et individuelle se manifeste en Algérie. Une nécessité qui, après l'indépendance, s'exprime par le débat concernant la "personnalité algérienne"³⁵. Dans l'ensemble des genres narratifs écrits algériens il est possible de distinguer des œuvres dans lesquelles la recherche d'identité est exprimée à travers l'attention donnée à la langue et à la culture d'une région spécifique : la Kabylie.

Cela se reconnaît dans les œuvres écrites en kabyle, ainsi Boulifa, linguiste, qui écrivait en français, mais qui a composé aussi des textes ethnographiques et narratifs en kabyle (Boulifa 1913) ; Bélaïd At-Ali qui a travaillé plusieurs années comme traducteur et informateur pour le Fichier de Documentation Berbère et qui a écrit des textes en kabyle (*Les Cahiers de Belaïd*, 1963) ; Ali Naroun (Ould Braham, 1986).

Mais cela est aussi clairement exprimé dans les œuvres en français (voir F. Aït Mansour Amrouche 1968 ; T. Amrouche 1966 ; M. Feraoun 1950, 1953, 1954, 1957, 1962 ; S. Guennoun 1934 ; M. Ouary 1956 ; M. Mammeri 1951, 1955, 1965)³⁶.

On retrouve aussi une attention analogue prêtée à la Kabylie³⁷ dans les productions narratives récentes (soit publiées, en Algérie, soit dans les pays d'émigration) : romans, nouvelles et histoires écrits en berbéro-kabyle d'Aliche, Sadi, Mezdad, Mezyan U Muḥ, Chemime, et des romans écrits en français de Farès, Lebkitri, Ouary, Touati et de nombreux autres auteurs³⁸.

Caractérisation linguistique et narrative des productions écrites, orales et enregistrées

Dans les œuvres citées, l'attention prêtée à la vie et à la langue du lieu d'origine des écrivains est exprimée par le choix d'un espace narratif déter-

35. Ben Miloud 1969, 13 : 18-19 ; Lucas et Vatin 1975 : 78-79.

36. Cf. Arnaud 1986 : 94-97.

37. Sept auteurs ont publié aussi des recueils (et/ou versions propres) du genre de la littérature orale (Amrouche J. 1939 ; Amrouche T. 1966b ; Boulifa 1904 ; Feraoun 1960 ; Mammeri 1969, 1980a, 1980b ; Ouary 1951, 1955, 1956, 1974 ; Oussedik 1985b). Un autre aspect à approfondir serait celui de l'usage de la transposition des éléments de la production orale kabyle dans les œuvres en français des auteurs cités : par exemple, voir Virolle-Souibes et Titouh-Yacine 1982 par rapport à Amrouche-Aït Mansour 1968 et Ouary 1956 (202-205, 214-220) ; sur quelques détails relatifs à Feraoun 1953 et Mammeri 1978 (197, 207 note 23), et voir Meroïla (1993) ; quant à Touati 1984, cf. Merolla 1994.

38. En kabyle : Aliche 1981, 1986 ; Chemime 1991 ; Mezyan U Muḥ 1989 ; Mezdad 1990 ; Sadi 1983 ; Whemza 1994 ; en français : Achour 1971, 1975, 1983 ; Belanteur 1979 ; Bennour 1980 ; Bessaoud 1977 ; Djaout 1981 ; Djura 1990 ; Farès 1970, 1971a, 1971b, Guelmi 1979 ; Haddadi 1981, 1988 ; Ibazizen 1979 ; Karou 1990 ; Kassa 1988 ; Lebkitri 1989, 1991 ; Ouary 1981 ; Ouahioune 1979, 1984a, 1984b, 1984c, 1992 ; Oussedik 1981a, 1982, 1983, 1985, 1986a, 1986b ; Touati 1984 ; Yessad 1986 ; Ziani.

miné, dans lequel le lieu et les personnages sont en grande partie “kabyles”, même s’ils ne le sont pas exclusivement.

Une telle “caractérisation narrative” est aussi un élément distinctif de la production orale kabyle qui est une production attachée au territoire des locuteurs, quoiqu’il y ait des différences spécifiques qui valent pour chacun des genres littéraires oraux³⁹.

Cette caractérisation n’est pas seulement claire dans les œuvres narratives, mais aussi dans les “chansons kabyles modernes”, où il s’agit souvent d’une fonction de revendication explicite culturelle et politique⁴⁰. En ce qui concerne la langue, Zoulef et Dernouny (1981 : 1039) signalent que le choix des chanteurs d’utiliser le kabyle, même s’ils connaissent parfaitement une deuxième langue (l’arabe classique ou le français), comporte l’affirmation d’une “expression d’identité”. Une telle affirmation est aussi valable pour les auteurs qui ont choisi d’écrire des romans ou de la poésie en kabyle⁴¹.

D’ailleurs, si les productions orales expriment de manière différente une affirmation d’identité⁴², la langue en est le premier élément, vu que le kabyle est parlé par un groupe délimité des locuteurs (ou par un groupe plus ample mais toujours déterminé des berbérophones, lorsque cette unité est affirmée).

Pour les productions écrites en français⁴³, on retrouve dans les romans des termes kabyles avec ou sans traduction⁴⁴, et des expressions et proverbes kabyles transposés en français (caractérisation linguistique)⁴⁵. Il faut bien noter que le facteur linguistique est souvent considéré comme le pivot de l’affirmation d’identité dans le Maghreb⁴⁶.

39. Cf. Yacine-Titouh 1988. Voir aussi Lacoste-Dujardin 1970, Mammeri 1969, 1980 ; Nacib 1982b : 1-14 ; Yacine Titouh 1987. L’espace narratif kabyle n’exclut pas la présence d’autres références importantes (par exemple l’Islam et les “pays orientaux”, cf. Lacoste-Dujardin 1970 : 120-124, 332-345). Sur les modifications dans les conceptions de *tamurt* (le pays, les gens, la Kabylie) en poésie, cf. Mammeri 1982.

40. Pour les variations selon les auteurs voir Chaker 1989 : 67-68 ; Ferhat 1983 ; Zoulef et Dernouny 1981, cf. Idir 1988.

41. Cf. Abrous 1989 : 20-21 ; Chaker 1992 : 96-97 ; Redjala 1979 : 104 ; voir aussi Meki 1983, L’Hocine 1990. Cf. Bounfour 1984 : 188.

42. Voir Lacoste-Dujardin (1981 : 157) à propos de quelques strophes d’un chant matrimonial recueilli en 1978 : « ces chanteuses font la leçon aux hommes et leur enjoignent de veiller à la conservation de leurs valeurs culturelles, de leur kabyllité ».

43. Concernant les productions poétiques écrites en français, voir l’ensemble des œuvres de J. Amrouche.

44. La présence de la traduction à côté des termes dans une langue donnée est généralement considérée, par les études sur la littérature, comme le “signe” que l’auteur s’adresse à un “autre” public, qui a besoin de la traduction de ces termes cf. Hargreaves 1991 : 128-129 ; 139-140. Il faut noter aussi que le public maghrébin est souvent bilingue, et surtout, les locuteurs kabyles étaient, et sont encore plus de nos jours, alphabétisés en français/arabe et pour ceux qui n’ont pas eu une formation berbérissante la transcription du berbéro-kabyle est souvent très personnelle et la compréhension de ces termes de la part des lecteurs (ainsi que de ceux qui sont de langue maternelle berbéro-kabyle) de formation “française” peut être difficile. Cf. Arnaud 1986 : 54-55.

45. En plus des termes kabyles et des expressions kabyles en traduction, il y a aussi les termes en arabe qui sont présents : la Kabylie est en fait insérée dans un contexte national trilingue. Cf. Arnaud 1986 : 100-103 ; Fares 1982, et plus en général Khatibi 1983 : 179, 193, 201. Sur les relations entre oralité et écriture, voir *Littérature et oralité au Maghreb*, 1993.

46. Pour le berbère cf. Chaker 1989 : 60.

L'espace narratif kabyle et l'attention à la langue "maternelle" semblent ainsi être l'indication d'une référence identitaire, spécialement si on regarde la "réception" de ces œuvres par le public.

Réception

La caractérisation "kabyle" (linguistique et narrative) des productions littéraires soit en berbéro-kabyle soit en français reçoit toujours en Kabylie, ainsi que dans les pays d'émigration, une réaction enthousiaste de la part du public (cf. Chaker 1989 : 23, 54-55). Bouzar (1984 : 52-60) écrit par exemple que selon les résultats d'un sondage parmi des étudiants kabyles⁴⁷ il ressort une préférence significative pour les romans écrits en français qui présentent un espace narratif kabyle : « la motivation régionale apparaît déterminante pour une majorité de sujets, plus de la moitié ».

D'autre part, une telle caractérisation linguistique et narrative a aussi provoqué des farouches réactions polémiques⁴⁸, comme ceci est indiqué par la censure qu'ont subie les chanteurs kabyles en Algérie, et par le débat sur les œuvres narratives de Mammeri en langue française. En même temps l'interdiction gouvernementale de la présentation en Kabylie d'une conférence sur des poèmes oraux kabyles ou de la participation des chanteurs kabyles aux festivals de la chanson a suscité de violentes réactions de protestation dans toute la région⁴⁹.

Implications

Les œuvres en français citées ci-dessus sont en général incluses dans les corpus de la "littérature francophone" (ou bien "littérature d'expression française"), de la "littérature maghrébine d'expression française" et de la "littérature algérienne d'expression française"⁵⁰.

En feuilletant les dictionnaires sur les œuvres et auteurs algériens/maghrébins d'expression française, le binôme "origine de l'auteur/caractéristiques

47. Sondage très limité, voir Bouzar 1984 : 62-64.

48. Ces réactions sont bien liées au "mythe kabyle" de la politique coloniale française, mais aussi à l'opposition entre Etat-nation/communautés locales, et entre loyauté nationale/loyauté supranationale (envisagée dans l'appartenance "berbère" supranationale). Sur la pluralité linguistico-culturelle considérée en Algérie comme "un risque" de division nationale, voir Saadi 1984 : 223. Sur l'emploi littéraire d'une langue "autre" que l'arabe vu comme difficulté d'inclure de telles productions dans le corpus "littérature algérienne" (cf. Déjeux, 1992 : 8).

49. Cf. Chaker 1989 : 23, 36, 38, 40-41 ; Ferhat 1983 : 66, 68 ; Sivan 1975 ; Taborj et Taborj 1986. Quels effets la polémique et la censure produisent sur les auteurs et sur les œuvres, est un champ de recherche à interroger. Concernant les références linguistiques et culturelles multiples, voir Memmi 1985 : 13.

50. Pour un panorama des études, voir Gontard 1992 ; Marx-Scouras 1984. On peut noter que les dénominations "littérature francophone" et "littérature d'expression française" connotent l'appartenance à la sphère d'influence de la France coloniale ou d'une France néo-coloniale (par opposition à "littérature française"), cf. Arnaud 1986 : 56-57.

narratives et linguistiques des œuvres” apparaît clairement : vingt-quatre auteurs, qui sont nés/nées en Kabylie (ou d’une famille kabyle), ont explicitement fait référence à la Kabylie et aux termes kabyles dans au moins une de leurs œuvres⁵¹. L’inclusion de ces œuvres dans la “littérature algérienne/maghrebine/d’expression française” correspond à une “appartenance” littéraire décrite au moyen d’un critère géopolitique et un critère (mono)linguistique qui implique évidemment la référence à une tradition littéraire commune. Pourtant, dans une telle inclusion, la caractérisation linguistico-narrative kabyle apparaît sous-évaluée.

Trois autres critères d’appartenance littéraire

Tout en suivant ces indications, on peut se demander quel “corpus littéraire kabyle” serait circonscrit sur la base de la caractérisation narrative (critère “thématique”), ou bien sur deux autres critères : celui du “lieu de production” (pour les œuvres), ou sur la base du critère “biographique” (pour les auteurs) et quels seraient les problèmes induits.

La caractérisation narrative (scène et personnages kabyles) nous montre clairement des éléments communs aux productions littéraires qui sont linguistiquement hétérogènes (en kabyle et en français). En effet, *tamurt* (le pays et ses habitants, la Kabylie) est l’espace narratif qui est absolument prédominant dans les productions orales, enregistrées et écrites en kabyle, et qui est présent dans un pourcentage considérable des productions littéraires écrites en français par des auteurs de langue kabyle.

Cependant, ce critère exclurait du corpus littéraire kabyle ainsi défini toutes les productions littéraires qui ne présenteraient pas de scènes et de caractères kabyles même si elles étaient écrites en kabyle⁵².

Sur la base du critère thématique la “littérature kabyle” aurait ici la signification de “littérature sur la Kabylie”, quels que soient les auteurs et le lieu de production.

Si le corpus littéraire kabyle est défini sur la base du “lieu de production” des œuvres, on pourrait dire alors que les productions littéraires kabyles sont celles composées/publiées en Kabylie (quel que soit l’auteur) et dans ce cas-là “littérature kabyle” signifierait “littérature *de la* Kabylie”.

Ce critère pose toutefois beaucoup de problèmes, en premier lieu l’extension géographique de la Kabylie, une extension qui a subi de nombreuses muta-

51. En totalité 39 auteurs nés/nées en Kabylie ou de parents kabyles sont cités dans Achour 1990 et Déjeux 1984 – auxquels nous avons ajouté Lebkiti qui a publié après 1984 et qui n’est pas cité dans Achour 1990. En parcourant les œuvres en français de 35 d’entre ces auteurs, il y en a 24 (soit 70 %) qui utilisent dans au moins un de leurs textes, la caractérisation “narrative” (lieu et personnages kabyles) et linguistique (termes kabyles). Voir note 39 et les auteurs F. Amrouche, J. Amrouche, T. Amrouche, M. Feraoun, M. Mamméri.

52. Cette situation n’est pas réalisée au présent, mais théoriquement il est possible de penser à des productions en langue kabyle qui ne seraient pas caractérisées par des lieux et des personnages kabyles.

tions au cours du temps⁵³. Par ailleurs, il faut souligner qu'en utilisant le critère "lieu de production" (Kabylie) on exclut du corpus littéraire kabyle toutes les œuvres produites en d'autres endroits (soit en Algérie, soit à l'étranger) par des auteurs de langue Kabyle.

Si on veut définir un corpus littéraire kabyle basé sur le critère biographique il faut affronter le problème suivant : « *Qui sont les "auteurs kabyles" ?* »

La dénomination qu'utilise Chaker, "écrivains kabyles de langue française", par exemple réfère à Taos Amrouche, née en Tunisie, mais d'une famille kabyle, et à trois autres écrivains nés en Kabylie. En extrapolant, nous pouvons donc dénommer "auteurs kabyles" ceux qui sont d'origine kabyle : nés en Kabylie ou d'une famille kabyle.

Pourtant est-ce que le lieu de naissance d'un auteur ou sa famille peuvent être le seul élément décisif ?

En fait il faut se demander ce qu'on entend plus exactement par "famille kabyle" (des parents/grands-parents nés ou qui ont vécu en Kabylie ?), et quelle serait la relation entre le lieu de naissance et la nationalité officielle et/ou sentimentale ? Et dans les pays d'émigration, quelles seront les références d'identité de la première, deuxième ou troisième (etc.) génération⁵⁴ ?

En outre qui pourrait décider (les auteurs eux-mêmes, le public, les "critiques" ?) de ces problèmes délicats qui envisagent la loyauté, et l'appartenance sociale, culturelle et "légale" à une seule ou à plusieurs cultures, nations... ?

Il est difficile de trouver à ces questions une réponse qui ferait le consensus, comme cela est montré par exemple par la discussion sur les auteurs "maghrébins" ou sur la littérature dite "beur"⁵⁵.

Reprenant la définition de Chaker, il nous semble actuellement plus convenable de prendre en considération les œuvres des auteurs qui se définissent eux-mêmes comme berbéro-kabyles et/ou qui sont reconnus par le public comme tels⁵⁶. Une telle définition respecte le choix individuel qui est souvent

53. Pendant l'époque précoloniale le terme "Kabylie" référerait à une région géographique aux frontières variables correspondant aux relations géopolitiques des divers regroupements des villages. Pendant la période coloniale les frontières de la région étaient aussi incertaines et elles concerneraient les territoires qui s'étendent de Ténès jusqu'à Collo ou à Skikda sur le versant méditerranéen et à peu près jusqu'à Bouira dans le centre. Ce domaine était ensuite subdivisé en deux parties, la Grande Kabylie et la Petite Kabylie qui comprenait des populations berbérophones et des populations arabophones. Le domaine que l'on appelle la Kabylie durant la période coloniale est divisée actuellement en cinq *wilayas* (des districts administratifs). Les délimitations géographiques imposées pendant la période coloniale ainsi que celles d'aujourd'hui ont été partiellement déterminées par des motivations d'ordre politique.

54. Cf. Dirèche-Slimani 1992

55. Bouraoui 1988 ; Déjeux 1990 ; Hargreaves 1991 : 31 ; Memmi 1985 : 12-15 ; Roumani 1988, Saadi 1984.

56. Pourtant, justement en relation avec les choix individuels qui sont différenciés, cette circonlocution est considérée comme une référence ou un indice et non pas comme un critère imposé d'une manière rigide. L'autodéfinition "kabyle" (ou berbère), par exemple, peut être déduite des déclarations explicites dans certains textes littéraires, essais etc., et elle peut être exprimée d'une façon implicite dans certains autres textes (littéraires ou pas), et elles peuvent manquer encore dans d'autres textes des mêmes auteurs. En plus, il peut s'agir d'auteurs qui, à part l'origine familiale, mettent l'accent sur les deux références linguistico-culturelles arabe et berbère (voir Kateb Yacine, cf. Arnaud 1986 : 64-65).

lié à l'origine familiale, mais qui n'est pas exclusivement déterminé ou déterminable par ce facteur. En d'autres termes, le facteur de l'origine familiale peut seulement être une indication initiale⁵⁷.

Il ne faut pas oublier que certains auteurs peuvent sentir et choisir plusieurs appartenances : « Si l'on admet qu'un homme peut appartenir à deux, ou même à trois communautés, sans être considéré comme un traître ou un monstre, ces problèmes n'auraient plus ce relent de scandale » (Memmi, 1985 : 13).

Le corpus littéraire qui est constitué sur la base d'un critère biographique ainsi déterminé devrait inclure des productions littéraires (orales/écrites/"enregistrées") linguistiquement ou thématiquement hétérogènes et qui sont aussi envisagées dans des corpus qui sont organisés par d'autres critères⁵⁸. Un tel corpus contient les productions désignées par le critère thématique, mais qui sont exclues par le critère linguistique ; les productions qui seraient exclues par le critère thématique mais qui seraient incluses par le critère linguistique⁵⁹ ; les productions *de la Kabylie* et *sur la Kabylie* seulement si elles sont dues à des auteurs kabyles comme définis ci-dessus. En plus, un tel corpus basé sur ce critère biographique pourrait contenir les productions qui ne sont pas en kabyle, qui n'ont pas de scènes ou de personnages kabyles, qui ne sont pas non plus produites en Kabylie, mais qui sont bien composées par des auteurs kabyles comme définis ci-dessus⁶⁰.

Un "espace littéraire kabyle"

Partant du critère biographique établi ci-dessus, nous avons donc un ensemble composé des œuvres produites par les "auteurs kabyles".

A l'intérieur de ce corpus hétérogène, le corpus des productions en "langue kabyle" correspond à la définition plus utilisée de "littérature kabyle" dans le sens de "littérature en kabyle" ; tandis que les œuvres caractérisées par un espace narratif "kabyle" correspondent au corpus "littérature sur la Kabylie" (en kabyle ou en français⁶¹).

Toutefois, on a souligné que :

a) le berbéro-kabyle est fortement représenté dans les productions littéraires écrites en français qui présentent la caractérisation "narrative" (voir l'usage des termes kabyles etc.) ;

57. Voir Arnaud qui insère Malek Huddad (un écrivain né d'une famille kabyle et qui ne connaît pas l'arabe et qui écrit en français) parmi les écrivains maghrébins "arabophones" par le choix de l'auteur de se référer exclusivement à la référence arabo-algérienne (Arnaud 1986 : 86-87, 91, 110-113).

58. Critère géopolitique : littérature *de la Kabylie* ; littérature algérienne ; littérature maghrébine ; littérature méditerranéenne ; littérature africaine. Critère linguistique : littérature *en kabyle* ; littérature en berbère ; littérature en français ; (corpus "adjacent" : littérature en arabe). Critère linguistique et géopolitique : littérature algérienne d'expression française ; littérature maghrébine d'expression française ; littérature africaine d'expression française ; littérature "francophone" (ou "d'expression française"). Critère thématique : littérature *sur la Kabylie*.

59. Voir note 52.

60. Cf. Mammeri 1973, 1987.

61. Et en principe, dans n'importe quelle langue.

b) dans les productions “enregistrées” et dans les romans en kabyle, se dessine souvent, au niveau linguistique, une interaction entre kabyle et français.

En outre, le complexe des éléments considérés précédemment⁶² nous indique que *tamurt* (la Kabylie et ses habitants) n’est pas seulement “un espace narratif”. Comme la caractérisation linguistique, la référence à *tamurt* semble être une indication de la reconnaissance vs. la négation de la problématique concernant “être/se sentir” berbéro-kabyle⁶³.

La problématique d’identité qui est exprimée par les caractérisations linguistiques dans son acception la plus large⁶⁴ et/ou par les références à *tamurt*, fait émerger la continuité entre les sous-ensembles identifiés respectivement par le critère (mono)linguistique et le critère thématique dans la totalité des relations infra et extra littéraires.

On pourrait alors appeler ce continuum littéraire ESPACE LITTÉRAIRE KABYLE afin d’indiquer que la problématique berbéro-kabyle⁶⁵ y constitue une des lectures pertinentes (sans être pourtant la lecture exclusive)⁶⁶. Il est évident que cet “espace littéraire kabyle” est posé dans un domaine d’appartenances multiples, et il n’implique pas des “confins” rigides.

Le fait de reconnaître un espace littéraire kabyle résulte d’une recherche dans le domaine des études de littérature, mais interroge aussi une manifestation historique et socio-politique bien déterminée : « l’apparition en Kabylie d’un discours berbère et d’une image de soi de type moderne » (Chaker 1989 : 20). Un discours d’identité qui a trouvé et qui trouve encore son expression dans les productions littéraires, quel que soit le moyen linguistique choisi :

62. A voir, la connexion entre les données biographiques des auteurs, les caractérisations narratives des œuvres, la langue dans laquelle les œuvres sont produites ou les caractérisations linguistiques des œuvres, et la réception de la part du public focalisée d’une manière positive ou négative sur le binôme “kaby-lité/berbérité”.

63. Nous parlons de “problématique” parce que “le sentiment d’être kabyle” (se sentir kabyle) n’est pas toujours connoté univoquement : voir la problématique exprimée dans les poèmes de Si Mohand ; ou bien l’interprétation de Achour concernant les romans de Feraoun (Achour 1984). Voir aussi le problème de la “différence” exprimé dans tous les Amrouche ; ou la contradiction concernant l’identité kabyle et “l’être femme” pour les femmes écrivains comme Djura (1990) et Touati (1984) ; ou celle exprimée par le chanteur-poète Sliman Azem : « quand nous arrivons [en Kabylie], nous voulons repartir, quand nous sommes repartis, nous voulons revenir » (dans Mammeri 1982 : 6). En outre “se sentir kabyle” n’implique pas une exclusion d’autres sentiments d’appartenances (régionale, nationale, “universelle”) soit au niveau personnel, soit dans les productions littéraires des auteurs (m. et f.) qui dépendent des choix individuels et extrêmement variables.

64. C’est-à-dire, l’emploi du kabyle ou des références au kabyle quand une “autre” langue est utilisée.

65. Cette problématique identitaire est bien évidemment exprimée dans les termes propres aux divers genres littéraires oraux, écrits, “registrés” et aux contextes socio-culturels de production respectifs dans les diverses périodes historiques.

66. Cf. Bonn (1984 : 528) sur la production littéraire écrite : « le lieu d’énonciation d’une écriture est, en définitive, celui de l’idéologie qui fixe les normes de lecture – l’horizon d’attente – en fonction desquelles tel texte est produit ». Cf. aussi Jan Mohammed (295-298) sur la critique littéraire des “littératures minoritaires”.

67. Une chanson de Aït Menguellet : « Je te parlerai en kabyle, écris-le comme tu voudras » (Yacine 1989 : 256).

« *A-k-n-hedreḡs-teḡbaylit s-wayen i k-ihwan ketb-it*⁶⁷. »

DANIELA MEROLLA
Université de Leyde

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES ET RECUEILS

- Abrous D. : 1989. *La production romanesque kabyle : une expérience de passage à l'écrit*, Mémoire de DEA, Université de Provence (Aix).
- Abrous D. : 1990. Azem (Slimane), *Encyclopédie Berbère VIII*, Aix-en-Provence.
- Abrous D. : 1992. Quelques remarques à propos du passage à l'écrit, *Unité et diversité de Tamazight*, Actes du Colloque International, Ghardaïa 20-21 avril 1991, 1-14.
- Achour C. : 1984. Le texte feraounien, *The Maghreb Review*, 9, 3-4 : 82-85.
- Achour C. : 1990. *Dictionnaire des œuvres algériennes en langue française*, Paris.
- Allioui Y. : 1990. *Timsal. Enigmes berbères de Kabylie*, Paris.
- A.M. : 1977. *Bulletin d'Études Berbères*, 12 : 91-93.
- Amrouche J. : 1939. *Chants berbères de Kabylie*, Tunis (rééd. 1986, Paris).
- Amrouche T. 1966b. *Le grain magique*, Paris (rééd. 1987 Paris).
- Arnaud J. : 1986. *La littérature maghrébine de langue française*, Paris.
- Basfao K. : 1985. La littérature maghrébine, une question de la langue, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 24 : 379-384.
- Basset H. : 1920. *Essai sur la littérature des Berbères*, Alger.
- Ben Cheikh A. : 1976. L'itinéraire lecture-écriture et la question linguistique en Tunisie. in Giordan H. et A. Ricard, *Diglossie et littérature*, 127-138, Bordeaux-Talence.
- Ben Miloud K. : 1969. Culture et personnalité, *Revolution Africaine*, n° 13 : 18-19.
- Benbrahim M. : 1985. Le mouvement national dans la poésie kabyle, *Awal, Cahiers d'Études Berbères*, 1 : 124-143.
- Benbrahim M. et N. Mécheri-Saada : 1984-1985-1986. Chants nationalistes algériens d'expression kabyle. 1945-1954, *Libya*, 32-34 : 297-316.
- Bonn C. : 1984. Roman national et idéologie en Algérie, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 501-528.
- Boulifa A. S. : 1904. *Recueil de poésies kabyles*, Alger.
- Boulifa A. S. : 1913. *Méthode de langue kabyle*. Alger.
- Bounfour A. : 1984. Transformations et enjeux de la poésie berbère, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 183-188.
- Bouraoui H. : 1988. A New Trend in Maghrebian culture : the Beurs and their generation, *The Maghreb review*, 13, 3/4 : 218-228.
- Brck A.G. : 1990. *The rise of a Caribbean island's literature*, thèse de doctorat. V.U. Amsterdam.
- Cadi K. : 1985. Quel passage et à quel écrit ?, *Tafsut : études et débats*, 2 : 59-68.

- Chaker S. : 1980. L'émergence du fait berbère en Algérie. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 474-484.
- Chaker S. : 1985. Berbéricité et émigration kabyle, *Peuples Méditerranéens*, 31/32 : 217-225.
- Chaker S. : 1989. *Berbères aujourd'hui*. Paris.
- Chaker S. : 1992. Une décennie d'études berbères (1980-1990). Bibliographie critique, Alger.
- Cirese A. : 1982. *Cultura egemonica e culture subalterne*. Palermo.
- Colonna F. : 1976. Questions à propos de la littérature orale comme savoir, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 21-22 : 2-26.
- Dallet J.-M. : 1963. 1967. 1970. *Contes kabyles inédits*, Fort National.
- Déjeux J. : 1984. *Dictionnaire des auteurs maghrébins de langue française*, Paris ;
- Déjeux J. : 1992. Francophone Literature in the Maghreb : the Problem and the Possibility, *Research in African Literatures*, 23/2 : 5-19.
- Déjeux J. : 1993. *Maghreb, Littératures de langue française*, Paris.
- Djafri Y. : 1987. L'expression berbère, de la tradition orale à la notation écrite, *Le langage et l'homme*, 22 : 112-115.
- Eliman A. : 1990. Algérianité linguistique et démocratie, *Peuples méditerranéens*, 52/53 : 103-120.
- Even-Zohar I. : 1979. Polysystem theory, *Poetics today*, 1 : 287-305.
- Farès N. : 1982. A propos du passage de l'oral à l'écrit, *Actes de la table ronde juin 1979*, 48-53, Alger.
- Farès N. : 1987. Civilisation berbère et langue française au Maghreb, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 2, 44 : 92- 96.
- Feraoun M. : 1960. *Les poèmes de Si Mohand*, Paris.
- Ferhat M. : 1983. La chanson kabyle depuis dix ans, *Tafsut : études et débats*, 1 : 65-71.
- Finnegan R. : 1992. *Oral Tradition and the Verbal Art*, London and New York.
- Frobenius, L.von : 1922. *Volksmärchen der Kabylen*, Iena.
- Froment P. : 1989. Cherif Kheddami. Une grande figure de la chanson algérienne, *Etudes et Documents Berbères*, 1 : 78-85.
- Galand L. : 1979. *Langue et littérature berbères, 25 ans d'études 1954-1979*. Paris.
- Galand-Pernet P. : 1975. Poésies berbères, *Culture et société au Maghreb*, 259-264.
- Gontard M. : 1990. Francophone North African Literature and Critical Theory, *Research in African Literatures*, 23, 2 : 33-38.
- Hanoteau A. : 1867. *Poésies populaires de la Kabylie du Djurdjura*, Paris.
- Idir : 1988. (interview). La musique, enjeu politique, *Radio-Beur. Octobre à Alger*, 127-129. Paris.
- Jan Mohammed A. : 12.3-13.1. Humanism and Minority Literature : towards a Definition of Counter-hegemonic Discourse, *Boundary 2*, (12.3-13.1) : 281-299.
- Joffe G. : 1981. Berber protest songs, *Index of Censorship* 10, 2, : 32-35
- Khatibi A. : 1983. *Maghreb Pluriel*, Paris.
- Khellil M. : 1984. *La Kabylie ou l'ancêtre sacrifié*, 1984, Paris.
- Köngäs-Maranda E. : 1978. Narrative structure and Style in North Malaita, Salomon Islands, *Struttura e generi delle letterature emiche*, Atti del Simposio Internazionale, Palermo, 229-255.
- Lacoste C. et Y. : 1991. *L'état du Maghreb*, Paris.
- Lacoste-Dujardin C. : 1970. *Le conte kabyle*, Paris.
- Lacoste-Dujardin C. : 1973a : A propos d'une version kabyle du cyclope, *Actes du 1^{er} congrès d'études des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère*, 326-334.

- Lacoste-Dujardin C. : 1973b. Littérature orale populaire maghrébine. Le conte berbère : l'exemple du conte kabyle, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 249-257.
- Lacoste-Dujardin C. : 1981. Des femmes chantent les hommes et le mariage, louanges lors d'un mariage en Kabylie : *ccikṭan*, *LOAB* 12 : 125-161.
- Lacoste-Dujardin C. : 1982. Littérature et Histoire, *Actes de la table ronde, juin 1979*, Alger, 81-105.
- Lacoste-Dujardin C. : 1985. Du génie rouge à la femme blanche... et noire, *LOAB*, 16/17 : 135-155.
- Laoust-Chantréaux G. : 1990. *Kabylie côté femmes*, Aix-en-Provence.
- Littérature écrite et oralité au Maghreb, Hommage à Mouloud Mammeri*, 1993, Série Itinéraires et Contacts de Cultures, vol. 15/16, 1 & 2 sem. 1992.
- Lucas P. et J.-C. Vatin : 1975. *L'Algérie des anthropologues*, Paris.
- Luciani J. : 1899. "Chansons kabyles de Smaïl Azikkiou", *Revue africaine*, XLIII : 17-33.
- Mackey W.-F. : 1976. Langue, dialecte et diglossie littéraire, in Giordan H et A. Ricard, *Diglossie et littérature*, 19-50, Bordeaux-Talence.
- Mammeri M. : 1969. *Les Isefra, poèmes de Si Mohand ou Mhand*, Paris.
- Mammeri M. : 1975. Culture savante et culture vécue, *Libyca*, 23 : 211-220.
- Mammeri M. : 1980. *Poèmes kabyles anciens*, Paris.
- Mammeri M. : 1980a. *Machaho ! contes berbères de Kabylie*, Paris.
- Mammeri M. : 1980b. *Tellem chaho !*, Paris.
- Mammeri M. : 1982. Les mots, les sens et les rêves ou les avatars de *Tamurt*, *Awal, Cahiers d'études berbères*, 2 : 1-20.
- Marx-Scouras D. : 1984. Reconciling language and history in Maghrebine literary criticism, *The Maghreb Review*, IX, 3-4 : 58-66.
- Marx-Scouras D. : 1992. *Poets, vos papiers...*, XII Annual Conference of North African Studies organized by The Maghreb Review, Londra, 6-7 Juillet.
- Memmi A. : 1985. *Ecrivains francophones du Maghreb. Anthologie*. Paris.
- Merolla D. : 1993. Stepmothers and motherless girls in narratives from Kabylia (Algeria) : oral and written productions, *Women's Movement, History and Theory*, Edited by J. G. M. de Bruijn, L. D. Derksen, M. J. Houbrechts, London-New York, 171-186.
- Merolla D. : 1994. "Le conte kabyle", *Encyclopédie berbère* XIV, 2084-2088, Aix-en-Provence.
- Mikhail M. : 1979. *Images of Arab women*, Washington D.C.
- Mouliéras A. : 1893. *Légendes et contes merveilleux de la Grande Kabylie*, Paris.
- Nacib Y. : 1982a. *Eléments sur la tradition orale* (2^e éd. augmentée), Alger.
- Nacib Y. : 1982b. *Contes algériens du Djurdjura*, Paris.
- Nacib Y. : 1988. *Chants religieux du Djurdjura*, Paris.
- Ouary M. : 1951. Isefra, *Soleil* 5 : 5-12.
- Ouary M. : 1974. *Poèmes et chants de Kabylie*, Paris.
- Ould-Braham O. : 1986. Note sur un poème de Ali Naroun, *Études et Documents berbères*, 1 : 111-117.
- Ould-Braham O. : 1989. Locutions et proverbes kabyles, d'après un recueil manuscrit de 1928-1932, *Études et Documents Berbères*, 5 : 58-84.
- Oussedik T. : 1985b. *Contes populaires*, Alger.
- Research in African Literature*. 1992. North African Literature, Special Issue, 23, 2.
- Rivière J. : 1882. *Recueil de contes populaires de la Kabylie du Djurdjura*. Paris.
- Roumani J. : 1986. A literature of One's Own : A survey of Literary History and Criticism of Maghrebian Francophone Literature, *L'Esprit créateur*, XXVI, 1 : 11-21.

- Saadi R.N. : 1984. La nationalité littéraire en question(s) : exercice à propos de la littérature algérienne de langue française, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 223-231.
- Sadi R. : 1986. Aït-Menguellat, *Encyclopédie berbère* III.
- Savignac P.-H. : 1978. *Contes berbères de Kabylie*, Montréal.
- Schipper M. : 1989. *Beyond the boundaries*, London.
- Seydou C. : 1982. Comment définir le genre épique ? un exemple : l'épopée africaine. *Genres, Formes, Meanings*, textes réunis par V. Görög-Karady, Oxford, 84-98.
- Sivan E. : 1975. The Kabyles : an oppressed minority in North Africa, in Veerhoven W. A. *Case Studies*, 1, 1975 : 163-279.
- Virolle-Souibes M. : 1984. Trois séquences divinatoires (II), *Littérature orale arabo-berbère*, 15 : 119-166.
- Virolle-Souibes M. et T. Titouh-Yacine : 1982. Initiation et imaginaire social en Kabylie, *L'Ethnographie*, LXXVIII, 87-88 : 189-225.
- Wellek R., A. Warren : 1956. *Theory of Literature*, New York.
- Yacine Titouh T. : 1988, *L'Izli, ou l'amour chanté en kabyle*, Paris.
- Zellal B. : 1964. *Le roman du Chacal. Timucuha bbuccen*, Fort National.
- Zimra C. : 1992. Dix ans de littérature : 1980-1990. 1. Maghreb-Afrique Noire, book review, *RAL*, 23, 2 : 222-226.

LITTÉRATURE ÉCRITE

- Achour M. : 1971. *Les survivants et autres nouvelles*, Alger.
- Achour M. : 1975. *Les Dernières vendanges*, Alger.
- Achour M. : 1983. *Jours de tourments*, Alger.
- Aliche R. : 1981. *Asfel*, Lyon.
- Aliche R. : 1986. *Faffa*, Lyon.
- Amrouche Ait Mansour F. : 1968. *Histoire de ma vie*, Paris.
- Amrouche J. : 1934. *Cendres*, Tunis.
- Amrouche J. : 1936. *Etoile secrète*, Tunis.
- Amrouche M. T. : 1966a. *Rue des tambourins*, Paris.
- At-Ali B. : 1963-1964. *Les Cahiers de Belaïd*, par Dallet J.-M. et J.-L. Degezelle, vol. I (textes), vol. II (traduction), Paris.
- Belanteur S. : 1979. *Les chevaux de Diar El Mahçoul*, nouvelles, Alger.
- Bennour M. : 1980. *Les Enfants des jour sombres*, Alger.
- Bessaoud M. : 1977. *L'identité provisoire*, Paris.
- Chemime M. : 1991. *Adar iteddu s azar* (la marche vers les racines), Boufarik.
- Djaout T. : 1981. *L'exproprié*, Paris.
- Djaout T. : 1984. *Les chercheurs d'os*, Paris.
- Djura : 1990. *Le voile du silence*, Paris.
- Farès N. : 1970. *Yahia pas de chance*, Paris.
- Farès N. : 1971a. *Un passager de l'Occident*, Paris.
- Farès N. : 1971b. *Le chant d'Akli*, Honfleur.
- Farès N. : 1972. *Les champs des oliviers*, Paris.
- Farès N. : 1974. *Mémoire de l'Absent*, Paris.
- Farès N. : 1976. *L'exil et le désarroi*, Paris.

- Farès N. : 1980. *La mort de Salah Bey ou la vie obscure d'un Maghrébin*, Paris.
- Farès N. : 1982. *L'état perdu précédé du Discours pratique de l'immigré*, Le Paradou.
- Farès N. : 1986. *L'exil au féminin*, Paris.
- Feraoun M. : 1950. *Le fils du pauvre*, Paris.
- Feraoun M. : 1953. *La terre et le sang*, Paris.
- Feraoun M. : 1954. *Jours de Kabylie*, Paris.
- Feraoun M. : 1957. *Le chemins qui montent*, Paris.
- Feraoun M. : 1962. *Journal 1955-1962*, Paris.
- Feraoun M. : 1972. *L'anniversaire*, Paris (posthume).
- Guelmi M. : 1979. *La contrée des Igawawen*, Paris.
- Geunnoun S. : 1934. *La voix des monts*, Rabat.
- Haddadi M. : (signé 1981). *Le combat de veuves*.
- Haddadi M. : 1988. *La malédiction*, Paris.
- Hmed-Zayd I. : 1981. *Isefra umehbus*, Paris.
- Ibazizen A. : 1979. *Le pont de Bereq'mouch ou le bond de mille ans*, Paris.
- Karou M. : 1990. *Les enfants de l'ogresse*, Paris.
- Kassa H. : 1988. *Confession d'un immigré : un Algérien à Paris*, Paris.
- Lebkiri M. : 1989. *Une étoile dans l'œil de mon frère*, Paris.
- Lebkiri M. : 1991. *Bouz'louf!... tête de mouton*, Paris.
- L'Hocine Y. : 1990. *Wer tamurt* (Heimatlos), Montréal.
- Mammeri M. : 1951. *La colline oubliée*, Paris.
- Mammeri M. : 1955. *Le sommeil du juste*, Paris.
- Mammeri M. : 1965. *L'opium et le bâton*, Paris.
- Mammeri M. : 1973. *Le Banquet, La mort absurde des Aztèques*, Paris.
- Mammeri M. : 1982. *La traversée*, Paris.
- Mammeri M. : 1987. *La cité du soleil*, Alger.
- Meki A. : 1983. *Le pain d'orge de l'enfant perdu* (poèmes berbères-français), Sherbrook, Québec.
- Mezdad A. : 1990. *Id d wass*, Alger.
- Mezyan U Muḥ. : 1989. *Targit umedyaz* (le rêve du poète), Paris.
- Ouary M. : 1955. *Colliers d'épreuves* (chants kabyles) et *Par les chemins d'émigration* (reportage) Alger.
- Ouary M. : 1956. *Le grain dans la meule*, Paris.
- Ouary M. : 1981. *La montagne aux chacals*, Paris.
- Ouahioune C. : 1979. *La maison au bout des champs*, Alger.
- Ouahioune C. : 1981. *Les Conquérants au Parc rouge*, Alger.
- Ouahioune C. : 1984a. *Thiferzizouïth ou le parfum de mélisse*, Alger.
- Ouahioune C. : 1984b. *Ce mal des siècles*, Alger.
- Ouahioune C. : 1984c. *Parmi les collines invaincues*, Alger.
- Ouahioune C. : 1986. *Itinéraires brûlants, récit faits par Saïd Akrou*, Alger.
- Ouahioune C. : 1992. *Randonnées avec Aït Menguellet*, Alger.
- Oussedik T. : 1981a. *Le poulain de la liberté*, Alger.
- Oussedik T. : 1981b. *Si Smail*, Alger.
- Oussedik T. : 1982. *Oumeri*, Alger.
- Oussedik T. : 1983. *Lla Fat'ma N'Soumer*, Alger.
- Oussedik T. : 1985a. *Bou-Beghla, l'homme à la mule*, Alger.

- Oussedik T. : 1986a. *Apologues*, Alger.
- Oussedik T. : 1986b. *Le royaume de Koukou*, Alger.
- Sadi S. : 1983. *Askuti*. Paris.
- Touati F. : 1984. *Le Printemps désespéré*, Paris.
- Whemza E. : 1994. *Si tedyant yer tayed...*, Lyon.
- Yessad A. : 1977. *Le cœurier*, Paris.
- Yessad A. : 1978. *La Triade*, Alger.
- Yessad A. : 1986. *Nuit de nocces*, Alger.
- Ziani R. : 1984. *Ma montagne*, Alger.
- Ziani R. : 1992. *Et mourir à Ighil !*, Alger.